L’Avignonnais collectionnait les vidéos de décapitation : six mois de prison

21/06/2018 à 17h39

Un an de prison dont six mois avec sursis. Le tribunal correctionnel d’Avignon a rendu son délibéré mercredi 20 juin dans une affaire d’apologie du terrorisme, rapporte le Dauphiné.

Des centaines d’images et de vidéos de décapitation avaient été découvertes sur les disques durs et clés USB d’un Avignonnais de 34 ans, de nationalité norvégienne. Lors de son procès, il y a trois semaines, le prévenu avait plaidé la “curiosité”. Il cherchait, a-t-il expliqué, à se renseigner sur les actions de l’Etat islamique.

Au lendemain des attentats de 2015, il avait également publié sur sa page Facebook : “Paris a payé le prix pour des crimes de guerre”.

La procureure avait requis 18 mois de prison dont six avec sursis et 10 ans d’interdiction du territoire. Le tribunal le condamne finalement à un an de prison dont six mois avec sursis.

www.midilibre.fr